

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE et du GENES

CGT et SUD

Déclaration liminaire CTR HS du 9 octobre 2014

Ce CT en formation hygiène et sécurité vient clore une période de mandat débuté en 2012. Nous avons souhaité à l'époque que les nouvelles prérogatives, tant des comités techniques que des nouveaux CHSCT, puissent apporter un renouveau dans un domaine négligé par la direction de l'Insee.

En effet, à l'instar des évolutions de la fonction publique et du monde du travail, il était évident pour nous que les baisses d'effectifs, les organisations du travail délétères, l'abandon d'une gestion administrative de proximité et le peu de reconnaissance du travail fourni par les agents de l'Insee, apportaient une grande insatisfaction de la qualité du travail fourni et du service rendu.

A de nombreuses reprises, nous avons essayé de vous en faire prendre conscience de la souffrance des agents. Nous vous avons, également, demandé de prendre des décisions en matière d'organisation du travail qui permettraient aux agents une amélioration de leurs conditions de travail et une satisfaction du travail fait, et à la direction de l'Insee l'avantage de prévenir la souffrance au travail et l'assurance d'un travail de qualité.

Le bilan de ce mandat est globalement négatif et ne permet pas à l'administration de satisfaire son obligation de résultats requise par la loi. En effet, si la création du CHSCT-S a montré le déploiement d'une réelle démarche de santé au travail malgré des différends réels, il en va tout autrement pour le CTR en formation hygiène et sécurité.

Le rapport soumis au CTR est à cet égard édifiant. Il ne recèle aucune vision politique de l'activité, aucune problématique ni analyse permettant un travail constructif et la recherche de solutions communes.

Il est un décalque des CT d'activité, pour lesquels vous connaissez notre appréciation sur les marges de manœuvre minimalistes que vous donnez au dialogue avec les représentant-e-s du personnel.

En effet à la lecture de ce rapport il n'y a aucun problème. Pas de question. Tout va bien en somme, comme vous le répétez à longueur de réunion.

Il est descriptif et montre toutes les barrières que vous vous appliquez à construire pour éviter une confrontation avec d'autres pensées que les vôtres.

Il suffit de citer l'exemple de la prise en compte des conditions de travail en amont des projets. L'Insee ne partait pourtant pas de rien. Comme vous le soulignez vous-même, sur différents projets, des démarches Maiol ont été mises en place. Au lieu d'utiliser ce levier pour lancer une réflexion originale et ambitieuse, prenant en compte la nouvelle législation, vous avez choisi des modifications, a minima, des méthodes existantes.

Ces méthodes, et l'organisation sur lesquelles elles s'appuient ont pourtant montré leur incapacité à prendre en compte une réflexion transversale. De plus, vous avez décidé de mettre en place une organisation du travail par les méthodes « agiles » non pas en la testant sur un projet et en faisant un bilan, mais déjà sur quatre projets. L'exemple malheureux de la mise en place de Sirhius n'est plus à citer. Pourtant vous recommencez cette méthode sidérante de changement d'organigramme sans réfléchir aux organisations du travail qui en découlent pour les agents concernés.

Pourtant, sur chacun de ces sujets nous aurions pu parfaitement -convenir d'un bilan partagé décrivant une situation initiale non optimale et où des changements seraient les bienvenus : un travail digne d'un CHSCT aurait été profitable pour toutes et tous.

Paradoxalement, l'examen du RSSI montre que l'Insee est parfaitement capable de prendre en compte une dimension du travail, la sécurité des données, en amont des projets applicatifs. Bien que la santé au travail soit un thème transversal plus large, il nous semblerait pourtant possible de procéder de manière similaire.

Au sujet des 2 expertises externes commanditées au SINA et au CNI de Nantes, nous avons pendant plus de deux ans fait un constat d'échec

Pour terminer sur un point positif, nous prenons comme un signe d'évolution la proposition de mise en place d'un nouveau plan d'action sur le CNI de Nantes, prenant en compte l'expertise externe réalisée et les préconisations émises par le prestataire.

Nous serons attentifs et actifs si la volonté de la direction est bien d'aboutir sur ce domaine et de l'étendre à d'autres unités, et en priorité le Sina.